

FINANCES

Décision modificative n°2 de l'ERPD de l'EHPAD les Fontanettes

1 DOCUMENT - Publié le 15 novembre 2023

CIAS
Communauté d'Agglomération
Grand Lac

Council of Administration
Séance du 15 novembre 2023 à 19h00

Agglo du Grand Lac, sede Casparyn 7964/80 boulevard Laga 71990 Abres-Bains

ORDRE ET OBJET	Précédé de	Adopté	Précédé de
1. Ordre du jour	X		
2. Compte rendu de la séance précédente	X		
3. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
4. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
5. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
6. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
7. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
8. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
9. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
10. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
11. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
12. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
13. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
14. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
15. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
16. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
17. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
18. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
19. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
20. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
21. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
22. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
23. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
24. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		
25. Rapport de la Commission de l'Équipement	X		

Adopté à l'unanimité le 15 novembre 2023

Maire de Grand Lac
Maire de Casparyn
Président de CIAS

Président de CIAS Grand Lac
Président de l'Agglo du Grand Lac
Président de la Communauté d'Agglomération Grand Lac

Le Président de CIAS Grand Lac
Maire de Grand Lac
Maire de Casparyn
Président de l'Agglo du Grand Lac

La présente délibération pour l'adoption de la décision modificative n°2 de l'ERPD de l'EHPAD les Fontanettes est soumise à l'approbation de la Commission de l'Équipement. La Commission de l'Équipement a été consultée et a donné son avis favorable le 15 novembre 2023.



2023-11-15_DELIB92.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 272,8 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.